

14^e Session de l'Assemblée générale de l'UICN Ashkhâbâd, URSS, 26 septembre — 5 octobre 1978

4. Répercussions sur l'environnement de la pollution par anhydride sulfureux

CONSIDERANT que l'émission industrielle et domestique d'anhydride sulfureux a des effets à grande échelle de plus en plus dévastateurs sur les habitats et les espèces aquatiques, et se manifeste au-delà des frontières nationales, principalement en Europe septentrionale et en Amérique du Nord;

RECONNAISSANT EN OUTRE le risque d'effets indésirables à long terme pour d'autres habitats et espèces;

APPRECIANT les efforts consentis actuellement par des gouvernements et des organismes internationaux tels que la Commission économique pour l'Europe, le COMECON et l'OCDE, pour cartographier ces effets, déterminer la répartition et les séquences de retombée de l'anhydride sulfureux, et pour chercher des solutions aux problèmes;

L'Assemblée générale de l'UICN réunie du 26 septembre au 5 octobre 1978
à Ashkhâbad (URSS) pour sa 14^e session:

DEMANDE INSTAMMENT aux organismes internationaux et aux gouvernements concernés, principalement en Europe et en Amérique du Nord, de:

- chercher à réduire les émissions d'anhydride sulfureux dans l'air;
- poursuivre les activités de recherche concernant les effets de l'anhydride sulfureux sur l'environnement; et
- élaborer des que possible des accords internationaux sur le contrôle de la pollution atmosphérique.